

Comme il est 17 heures, le Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI

[Traduction]

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) propose: Que le projet de loi C-289, tendant à modifier la Loi des aliments et drogues (liste des ingrédients), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, comme la plupart des députés, j'ai eu l'occasion ce matin de m'entretenir avec des jeunes de ma circonscription. Ils étaient de la Prince of Wales School et ils voulaient savoir ce que nous faisons au Parlement. J'ai essayé de leur expliquer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je regrette d'interrompre la députée, mais j'espère que la réponse qu'elle a donnée avait l'appui de tous les députés.

Mme Copps: Merci, monsieur le Président. J'ai essayé d'expliquer aux écoliers que, en plus de la période des questions, qui constitue souvent la période des joutes oratoires du Parlement, nous nous réunissons en comité et nous nous efforçons d'adopter des lois qui aident les Canadiens. Je crois que le projet de loi que je présente aujourd'hui, soit le projet de loi C-289, modifiant la Loi des aliments et drogues, illustre probablement très bien comment le Parlement et, en fait, tous les députés peuvent collaborer à la promotion d'une loi qui va vraiment sauver des vies.

Je dois dire que cette initiative m'a été inspirée par une tragédie qui a vraiment eu lieu dans ma région. Si vous me le permettez, je voudrais dédier mon travail dans ce domaine à la mémoire d'un jeune homme de 17 ans nommé Christian Taylor. Il était un leader dans son milieu et poursuivait ses études tout en travaillant comme bénévole. Il était probablement le genre de fils dont tout parent serait très fier. Il n'avait qu'un seul problème: il souffrait d'allergies alimentaires tellement graves que chaque fois qu'il mangeait à l'extérieur de chez lui, il se trouvait à jouer à la roulette russe.

Christian était très prudent. Chaque fois qu'il mangeait dans un restaurant de repas rapides, il se renseignait sur la présence de noix dans la nourriture, car il y était extrêmement allergique. Un jour, malheureusement, après une partie de hockey, il a fait comme bien des jeunes de 17 ans et s'est arrêté avec ses amis au restaurant Arby des environs. Pendant que beaucoup de gens faisaient la queue, l'un de ses amis s'est acheté un chausson aux pommes.

Aliments et drogues—Loi

Christian n'avait jamais mangé de chausson aux pommes chez Arby, mais il en avait mangé chez McDonald et chez Harvey sans aucun inconvénient. Il a pensé que tous les chaussons aux pommes étaient pareils. Il ne s'est pas rendu compte, en fait, que ceux de chez Arby contenaient des noisettes broyées finement.

Aussitôt après une première bouchée du gâteau, son organisme a réagi. Son médecin lui avait dit que si jamais il faisait une allergie alimentaire, il aurait amplement le temps de se faire soigner. Il a donc sauté immédiatement sur son vélo pour se rendre à la maison. Dès son arrivée, il s'est effondré dans les bras de son père. Il n'a eu le temps que de dire: «Au secours, papa!», avant de mourir dans les bras de ce dernier.

Sa mère m'a rendu visite. Elle m'a raconté qu'elle s'était endormie sur le divan après avoir regardé un feuilleton télévisé ou une émission quelconque, et qu'elle n'avait pas eu la chance de revoir son fils vivant. Elle m'a demandé pourquoi le gouvernement ne légifère pas afin que les gens sachent ce qu'ils mangent dans les restaurants de repas rapides. Il m'a semblé que ce serait facile. On s'engage dans des débats longs et exigeants sur une infinité de questions allant du libre-échange à l'avortement. Plusieurs de ces questions sont loin d'être simples, mais j'ai cru bon de consulter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Quand on a rédigé la réglementation connexe à la Loi des aliments et drogues exigeant l'impression de la liste des ingrédients sur l'emballage des aliments vendus dans le commerce, c'était surtout parce que la plupart des gens mangeaient essentiellement des plats cuisinés à la maison. En 1988, la société ayant évolué, presque la moitié des repas sont pris à l'extérieur. J'ai demandé au ministre s'il envisagerait de modifier la Loi des aliments et drogues au sujet de la restauration rapide.

Ces aliments sont présentés dans des emballages déjà coûteux. Les grandes chaînes consacrent énormément d'argent à la mise au point d'emballages très sophistiqués pour intéresser les consommateurs à leurs produits. J'ai demandé au ministre de modifier non pas nécessairement la Loi des aliments et drogues, mais la réglementation connexe, de façon à obliger les grandes chaînes à imprimer sur l'emballage la liste des ingrédients des aliments pré-emballés. Ainsi, les consommateurs de Big Mac verraient imprimée sur le côté de l'emballage de leur hamburger, en petits caractères, en plus du nom du produit, la liste des ingrédients qui le composent. Si j'achète une pizza dans un supermarché, la loi exige que la liste des ingrédients figure sur l'emballage, ce qui me semble raisonnable.

Quand j'en ai discuté avec le ministre, je n'ai pas voulu en faire une question politique. Le député de Burlington (M. Kempling) a consacré d'énormes efforts à ce dossier, car le garçon qui est mort était en fait de sa circonscription. À l'instar du député de Burlington, j'ai pensé qu'il ne fallait pas faire intervenir la partisanerie dans cette affaire. Nous avons déjà de nombreux échanges partisans à la Chambre, mais j'ai eu l'impression que tous les partis pourraient s'entendre sur cette question.